



Arrêté du Maire 2026/044

Portant délégation de fonction et de signature d'un adjoint au Maire Mme Brigitte BILHAC

Le maire de la ville de PERET

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal 2026-11 en date du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre des adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Brigitte BILHAC en qualité de premier adjoint au maire, en date du 20 mars 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Brigitte BILHAC, adjoint au maire, les attributions suivantes relatives aux affaires générales, enfance/jeunesse et lien social ;

ARRETE

Article 1^{er} :

À compter du 25 mars 2026, Mme Brigitte BILHAC, première adjoint au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Affaires générales, enfance/jeunesse et lien social.

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Affaires générales : Suivi de dossiers administratifs
- Affaires sociales : Suivi du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Affaires scolaires : relation avec l'école
- Affaires culturelles et sportives : relation avec les associations de la commune ayant pour objet l'animation culturelle ou sportive, promotion de la culture dans la commune (cinéma, théâtre, danse, chant, peinture ...).

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit : Tous les courriers, conventions, attestations, certificats, délibérations, arrêtés municipaux, actes relatifs à la cession de terrain (division parcellaire, bornage, promesse de vente, acte de vente...), et autres documents relatifs aux affaires générales, sociales, et aux affaires scolaires.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 :

La secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à la Préfecture de l'Hérault.

Fait à PERET, le 25 mars 2026

Le Maire,

Joël AZAM

